

## COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### Séance du 27 septembre 2022

#### Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 27

Représentés : 8

Absents : 9

L'an deux mille vingt-deux, le 27 septembre et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 21 septembre 2022, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Mme Corinne DUDU, M. Renaud DUMAY, M. Gaëtan FAUVAIN, Mme Carole FAUVETTE, M. Paul FERRÉ, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Isabelle HELIN, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Thierry MICHAL, M. Lucien MOLINES, Mme Sabrina MOUCHETTE, Mme Marianne MORSLI, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Maurice VOISIN

Étaient absents : M. Bernard ALBAN (pouvoir à M. Philippe PROST), Mme Nathalie BISIGNANO, Mme Fabienne GIMARET (pouvoir à M. Thierry MICHAL), Mme Christelle PAGET (pouvoir à M. Gaëtan FAUVAIN), M. Benoît PEIGNÉ (pouvoir à Mme Catherine GUTIERREZ), Mme Magalie PEZZOTTA (pouvoir à M. Renaud DUMAY), M. Denis SAUJOT (pouvoir à Mme Carole FAUVETTE), Mme Anne TURREL (pouvoir à M. Paul FERRÉ), M. Dominique VIOT (pouvoir à Mme Marianne MORSLI),

Secrétaire de séance : Mme Marianne MORSLI

#### **N°2022/09/27/04– Désignation de la structure porteuse du programme LEADER 2023-2027 pour le département de l'Ain**

M. le Président rappelle que le programme LEADER actuel 2014-2022 arrive à son terme et que la Région Auvergne – Rhône Alpes a publié fin mars 2022 un appel à candidature pour les territoires souhaitant porter un programme LEADER d'échelle départementale sur la période 2023-2027.

Cette candidature devra être remise au plus tard le 30 décembre 2022, et les territoires sélectionnés recevront une réponse à la fin du premier trimestre 2023.

Haut-Bugey Agglomération a souhaité proposer sa candidature comme structure porteuse et cheffe de file du programme. Cette candidature a été acceptée par les autres EPCI de l'Ain engagés dans la préparation de la candidature, lors d'une réunion qui a eu lieu le 5 juillet 2022.

Monsieur le Président propose à l'assemblée :

- de valider le principe d'une candidature commune à l'échelle départementale au programme LEADER 2023-2027 au sein du futur Groupe d'Action Locale Leader comprenant 10 EPCI,
- de confirmer le choix de Haut-Bugey Agglomération comme structure porteuse et cheffe de file du programme.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 13 septembre 2022,

**Le Conseil communautaire,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité,**

**VALIDE** le principe d'une candidature commune à l'échelle départementale au programme LEADER 2023-2027 au sein du futur Groupe d'Action Locale Leader avec les 10 EPCI suivants : Haut-Bugey Agglomération, Communauté de Communes Bugey Sud, Grand Bourg Agglomération, Communauté de Communes de la Dombes, Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, Communauté de Communes de la Veyle, Communauté de Communes Dombes Saône Vallée, Communauté de Communes de la Côtière, Communauté de Communes Miribel Plateau et Communauté de Communes Val de Saône Centre.

**CONFIRME** le choix de Haut-Bugey Agglomération comme structure porteuse et cheffe de file du programme.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Montceaux, le 27 septembre 2022

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX